

INTÉGREZ UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE DE L'ÉTAT ET MEMBRE DU COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées est le seul organisme chargé par délégation du Ministère des sports de promouvoir, d'organiser et de développer le karaté et ses disciplines associées.

BÉNÉFICIEZ DE L'AGRÈMENT DE LA FÉDÉRATION

Depuis 2015, l'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'État vaut agrément. Ainsi, en étant affilié à la FFK, vous bénéficiez de plein droit de l'agrément ministériel. Cet agrément est précieux pour les associations sportives : c'est notamment grâce à lui que vous pouvez bénéficier de subventions.

Où trouver l'attestation de cet agrément ? Connectez-vous à **SIKADA** sur la fiche de votre club.

Accédez à l'onglet « Reporting > Affiliations ». Cette attestation est téléchargeable directement en ligne.

BÉNÉFICIEZ DES GARANTIES D'ASSURANCE SOUSCRITES PAR LA FÉDÉRATION

L'assurance responsabilité civile a vocation à couvrir la responsabilité civile de l'association sportive mais également de leurs préposés salariés ou bénévoles. La Fédération fait bénéficier de plein droit à ses associations, leurs dirigeants et leurs préposés (salariés ou bénévoles) d'une assurance garantissant les risques en Responsabilité civile.

Sont entre autres garantis :

- Occupation temporaire des locaux (réunion d'Assemblée Générale et Comité Directeur).
- Dommages causés aux biens mobiliers confiés, prêtés à l'assuré.
- Les dommages issus d'une négligence ou d'une faute du service médical ;
- Des préjudices résultant d'un défaut de conseil en matière d'assurance.
- La prise en charge des frais de défense de l'association ;
- La prise en charge des frais de défense des salariés poursuivis dans le cadre de leurs fonctions.

Enfin, pour éviter de mettre leur patrimoine en danger, le contrat spécifique « RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX », dont bénéficient les clubs par le biais de leur affiliation à la FFK, prévoit précisément la prise en charge des frais de justice et du montant des condamnations (autres que pénales) en leurs lieux et places.

A ce titre est assuré l'ensemble des dirigeants, c'est-à-dire aussi bien les représentants légaux (président, gérants...) que les autres dirigeants (membres du bureau, associés, membres du conseil d'administration et des organes dirigeants).

Leur responsabilité est également garantie, qu'ils soient rémunérés ou non. Il s'agit de couvrir aussi bien les salariés que les bénévoles pendant le temps où ils exercent les fonctions qui nous ont été confiées.

Dans ce cadre, vous êtes couverts à l'occasion de :

- Toute faute de gestion ou erreur commise par l'assuré et résultant de négligences, d'imprudences, de carences, d'imprévoyances, de retards, d'omissions, d'incompétences, de déclarations inexactes ;
- Toute infraction aux règles légales et réglementaires, toute violation des statuts du club dont vous êtes mandataires ou dirigeants ;
- Et en général, tout acte fautif quelconque qui engage la responsabilité d'un assuré agissant dans l'exercice de son mandat pour le compte de l'assuré.

Nous vous informons que la FFK bénéficie d'une assurance Protection Juridique « Violences pendant les activités sportives »
<https://www.ffkarate.fr/espace-licenciés/assurances/>

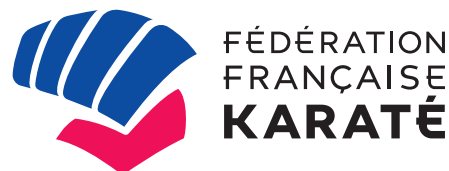
Pour connaître l'étendue des garanties offertes, il convient de se référer aux notices explicatives disponibles sur le site **ffkarate.fr**, dans la rubrique « Espace Licenciés > Assurances »

BÉNÉFICIEZ DE CONSEILS ET EXPERTISES

La FFK soutient ses associations et les accompagne dans leurs démarches administratives et leur fonctionnement grâce aux conseils et expertises dans de nombreux domaines. Ainsi, les services fédéraux suivants se tiennent à l'entière disposition des clubs affiliés :

licences@ffkarate.fr | competition@ffkarate.fr | grades@ffkarate.fr
formation@ffkarate.fr | communication@ffkarate.fr | juridique@ffkarate.fr

SAISON 2026/2027 INFORMATIONS



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

UTILISEZ L'OUTIL MY POSTER

La Fédération propose à ses ligues, comités et clubs de promouvoir leur(s) activité(s) à travers une campagne de communication personnalisée via la plateforme gratuite My Poster.

Pour une nouvelle saison, l'outil Myposter.fr est mis à votre disposition pour communiquer auprès de vos adhérents. Vous pouvez continuer à générer et personnaliser des affiches en HD avec la possibilité de partager sur des supports numériques (site web, réseaux sociaux...) ou des supports papiers vos informations.

REMPLEZ LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE

Le formulaire de demande de licence que vous recevez par l'intermédiaire de la Fédération Française de Karaté, via internet ou par voie postale, lors de la prise ou le renouvellement d'une licence, doit impérativement être signé par l'adhérent lui-même. Nous attirons votre attention sur l'aspect législatif de cette obligation : nous devons informer le licencié de ses droits en la matière (voir Code du Sport).

ORGANISEZ DES JOURNÉES PORTES OUVERTES

Une déclaration doit être faite au plus tard 48h avant son déroulement auprès de la Fédération Française de Karaté (FFK / Service juridique - 39 rue Barbès - 92120 Montrouge ou juridique@ffkarate.fr).

Retrouvez tous les documents juridiques sur le site ffkarate.fr :

- Rubrique « Documents utiles »
- Pour les informations concernant les assurances, rendez-vous sur la page « Espace Licenciés > Assurances »

ÉTIQUETTES D'IDENTIFICATION

Retrouvez l'étiquette d'identification du passeport sur l'attestation historique de licence.

SUIVEZ LES ACTUS DE LA FFK

Consultez l'ensemble des actualités et informations fédérales (calendrier, compétitions, grades, formations, réglementations...) sur le site internet ffkarate.fr. Abonnez-vous à toutes les newsletters fédérales et suivez-nous sur les réseaux sociaux :

- Facebook (FFK - Fédération Française de Karaté)
- X (@ffkarate)
- Instagram (@ffkarate_)
- LinkedIn (Fédération Française de Karaté)
- YouTube (Fédération Française de Karaté)
- TikTok (@ffkarate)



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

FFKarate e-licence

Votre vie de licencié, partout avec vous, dans votre poche !

Retrouvez sur l'application FFKarate e-licence votre carte de licence mais aussi votre carte de professeur et/ou de dirigeant. Profitez également de l'appli pour consulter votre historique de licences ou encore vos diplômes et fonctions au sein de votre club et/ou organe déconcentré.

